

Forum de l'Eau et de l'Environnement du Mono- Journées d'échanges techniques- Aného, du 1er au 3 décembre 2025

Thématique: Eau Potable

Titre de la session: Quelle gouvernance de l'eau pour un accès durable à l'eau potable dans les milieux semi urbains au Togo ?

Animateur: Jacques GABA, CCEABT

Intervenant: SG du MDEA
Nom Prénom: Yawo Ewoenam ZEGUE
Organisation: MDEA
Pays: Togo

Intervenant: Chef service Eau
Nom Prénom: TRIMUA Assanlèlo
Organisation: ARSE
Pays: Togo

Intervenant: SG Mairie Zio2
Nom Prénom: TORSOHOU Gnouléléng
Organisation: Mairie Zio2
Pays: Togo

Intervenant: DG PADIE
Nom Prénom: Emile ATIGAKU
Organisation: PADIE
Pays: Togo

KEYNOTE PRESENTEE (Emile ATIGAKU)

FORUM DE L'EAU ET DE L'ENVIRONNEMENT DU MONO ANEHO 2025

Titre de la session : Quelle gouvernance de l'eau pour un accès durable à l'eau potable dans les milieux semi urbains au Togo ?

Keynote

Problématique

Mesdames et Messieurs,

Le gouvernement togolais fait d'énormes efforts pour renforcer la gouvernance du sous-secteur de l'approvisionnement en eau potable et rendre l'accès durable à un service adéquat en eau potable en milieu semi-urbain et rural aux populations. Néanmoins des défis majeurs demeurent. Cette situation s'explique principalement par :

- L'insuffisance des opérations d'entretien, de maintenance et d'exploitation des systèmes de mini-AEP ;
- la faiblesse du modèle de gestion confiée aux Associations des Usagers du Service d'Eau Potable et de l'Assainissement (AUSEPA), souvent limitées en compétences techniques, organisationnelles et financières.

Face à ces constats, et afin d'améliorer de manière durable la performance du service public d'eau potable dans ces milieux, le Ministère de l'Eau et de l'Hydraulique Villageoise (MEHV) devenu Ministère délégué auprès du Ministre de l'Aménagement du Territoire, chargé de l'Eau et de l'Assainissement a identifié la Délégation de Service Public (DSP) comme l'un des leviers de la stratégie nationale d'accès universel à l'eau et à l'assainissement, en cohérence avec l'ODD6 et la feuille de route gouvernementale 2025.

L'objectif visé est d'établir, en milieu semi-urbain et rural, un cadre de gestion autonome, juridiquement encadré, financièrement viable et capable d'assurer un service performant de fourniture d'eau potable à un coût abordable pour les populations.

Cependant, les réalités techniques, financières et territoriales rendent les modèles de gestion hétérogènes selon les milieux :

Milieu	Patrimoine	Exploitant	Taille (Habitants)
Urbain	SP-EAU	TdE	Chefs-lieux de préfecture
Semi-urbain	SP-EAU	TdE ou Exploitant communautaire au travers d'une AUSEP ¹	Sup à 1500 hab
Milieu rural	Étatique ou communale	Exploitant communautaire au travers d'une AUSEPA	Inf à 1500 hab

¹ Association d'Usagers du Service de l'Eau Potable. Ces associations peuvent également contenir un volet assainissement. Elles sont alors dénommées AUSEPA.



Cliquez sur le texte pour dérouler le contenu

Forum de l'Eau et de l'Environnement du Mono- Journées d'échanges techniques- Aného, du 1er au 3 décembre 2025

Thématique: Eau Potable

Titre de la session: Stratégie et objectifs nationaux pour l'accès à l'Eau potable

Animateur: Jacques GABA, CCEABT

**Intervenant: SG du MDEA
Nom Prénom: Yawo
Ewoenam ZEGUE
Organisation: MDEA
Pays: Togo**

**Intervenant: Chef service
Eau
Nom Prénom: TRIMUA
Assanlèlo
Organisation: ARSE
Pays: Togo**

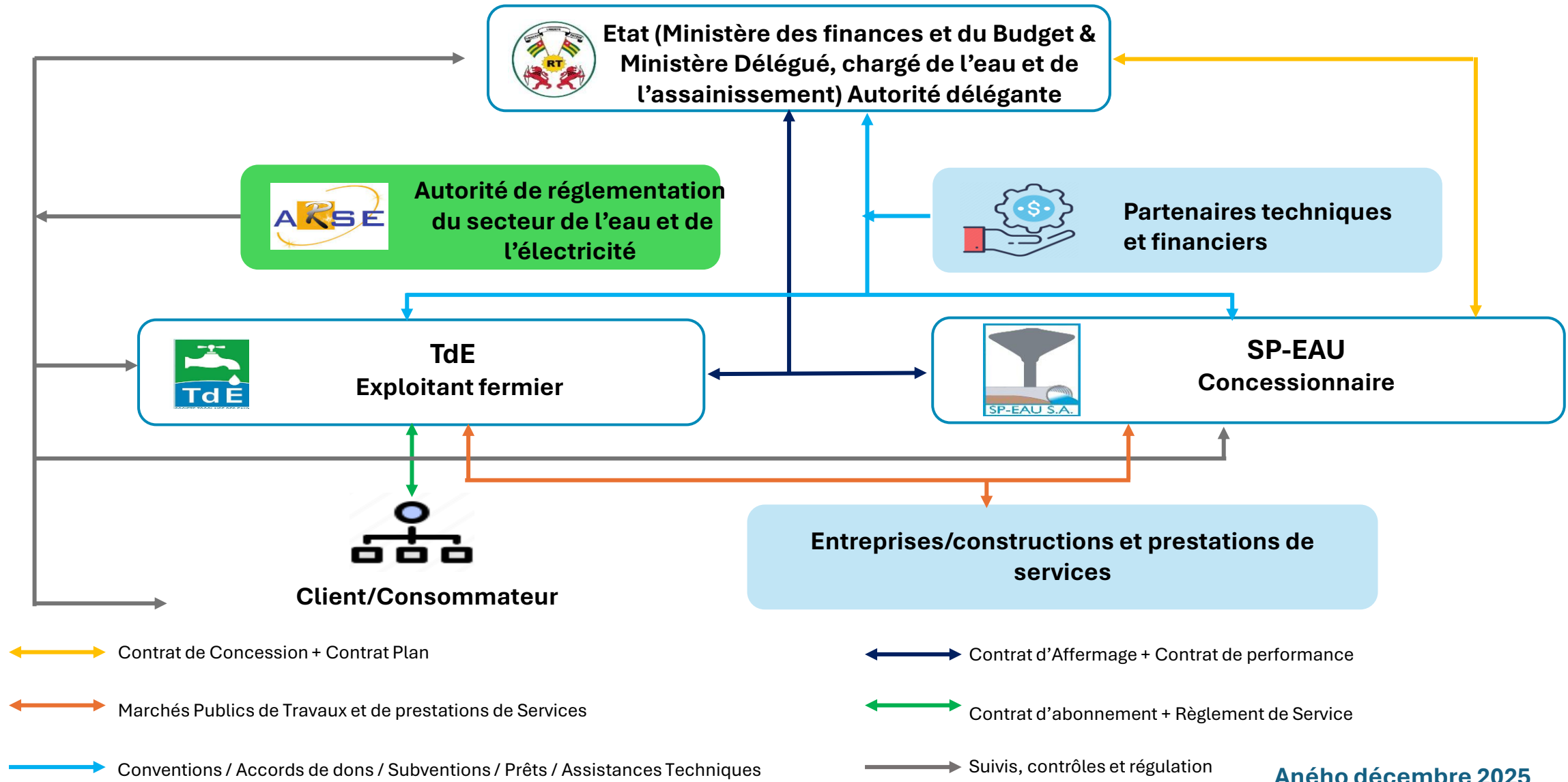
**Intervenant: SG Mairie Zio2
Nom Prénom: TORSOHOU
Gnouléléng
Organisation: Mairie Zio2
Pays: Togo**

**Intervenant: DG PADIE
Nom Prénom: Emile
ATIGAKU
Organisation: PADIE
Pays: Togo**

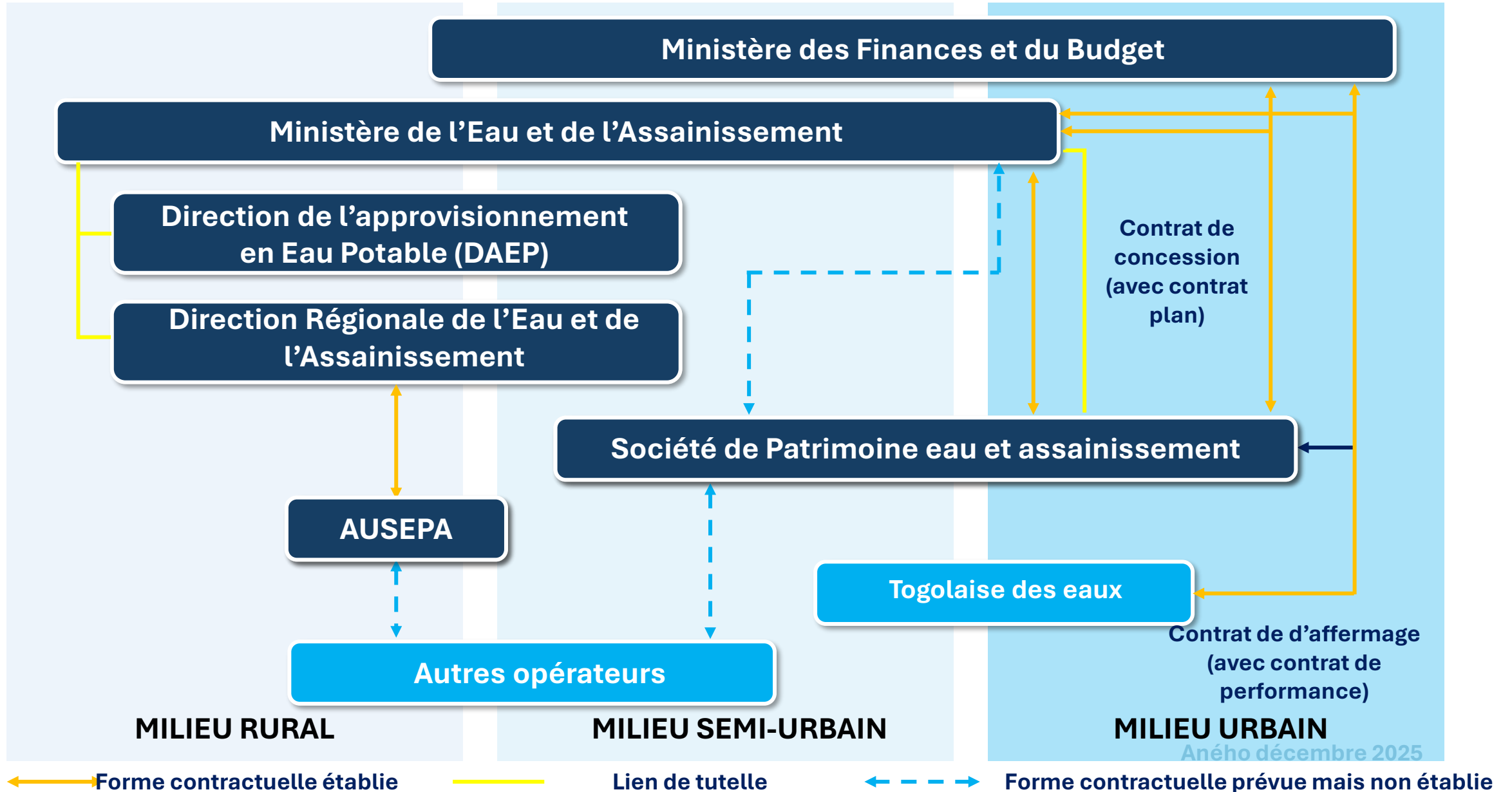
Plan de présentation



Le schéma institutionnel du secteur de l'eau au Togo est basé sur la séparation des fonctions, l'existence d'une société de patrimoine et la définition d'objectifs de performance



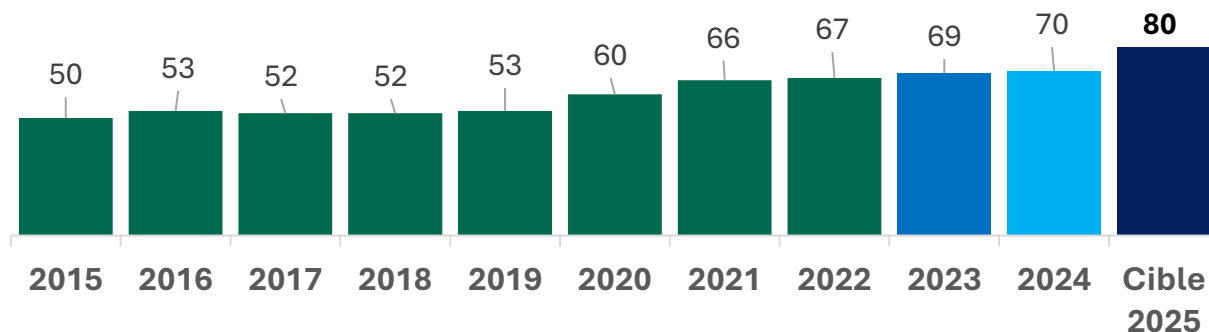
Le service d'AEP est assuré par la Société Togolaise des Eaux (TdE) en milieux urbain et semi-urbain et par le MDEA et d'autres opérateurs dans les milieux ruraux



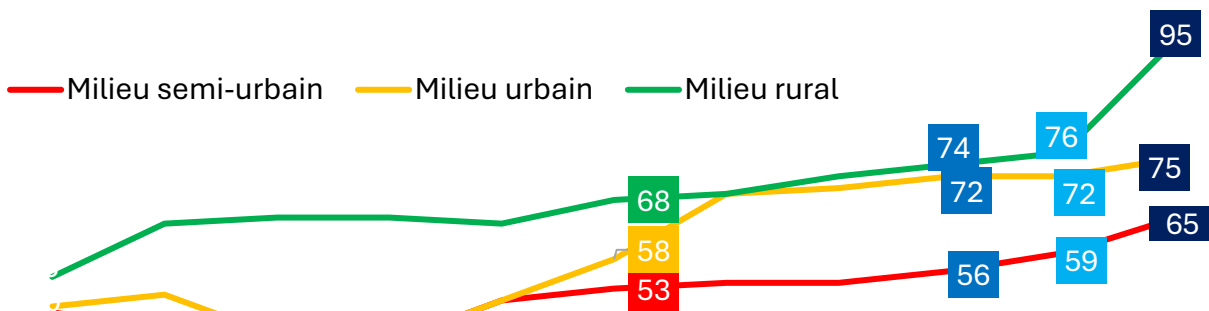
Des progrès en continue ont été réalisés ces dernières années pour améliorer l'accès à l'eau potable au Togo

Messages clés

Evolution du taux de desserte national, 2010-2020 en %



Evolution du taux de desserte par milieu, 2010-2020 en %



Le taux de desserte nationale a stagné autour **50% entre 2016 et 2019** mais a **fortement progressé durant ces dernières années atteignant 70% en 2024** grâce à l'accélération des infrastructures en milieu urbain

Les progrès sont à contraster entre milieu semi-urbain et rural avec une **amélioration continue** :

- **Milieu semi-urbain** : de 29% en 2010 à **59% en 2024**
- **Milieu rural** : de 40% en 2010 à **76% en 2024**
- **A noter que le taux de desserte est défini comme la disponibilité à moins de 500m d'un point d'eau**¹

1. Définition plus restrictive que celle de la Banque Mondiale, pour laquelle l'accès à un service au moins basique signifie l'accès à une source d'eau améliorée à moins de 30min à pieds

Plan de présentation



Le Togo a l'ambition de transformer radicalement le secteur de l'eau et de l'assainissement d'ici 2030

Optimiser l'utilisation des infrastructures existantes et étendre le réseau en zone urbaine, tout en veillant à la soutenabilité des ressources en eau

+ 700k
branchements individuels en zone urbaine¹

+3.3Mn de Togolais desservis

Mettre en place un plan de développement national permettant de renforcer les infrastructures d'eau potable en zone semi-urbaine et rurale

~3 800 ouvrages d'eau potable réaménagés et nouveaux en milieu rural et semi urbain

+ 2.7Mn de Togolais desservis



Garantir un accès de tous à l'assainissement afin de mettre fin à la DAL

100%

Villages sans DAL²

+5Mn de Togolais ayant accès à des latrines améliorées

Moderniser et accroître les réseaux de collecte tout en développant le traitement des eaux usées en zone urbaine

60% des eaux urbaines traitées

+2Mn d'urbains reliés aux eaux usées

Renforcer les capacités de maîtrise des risques d'inondation

7 bassins

aménagés en zones inondables

Aného décembre 2025

¹ Sur la base d'un branchement privé par ménage

² Dégéation à l'Air Libre

Les orientations clés émergeant du diagnostic de la desserte ont permis de structurer 4 programmes pour l'eau potable



Eau potable pour tous

Orientations clés issues du diagnostic

Moderniser et remettre à niveau les infrastructures actuelles à Lomé et structurer la maintenance à travers le réseau

Accélérer la création d'infrastructures d'approvisionnement en eau en zone semi-urbaine

Etendre la couverture en zone rurale et poursuivre les efforts déjà déployés

Normer le cadre juridique de la DSP autour de 4 dimensions :

- Accès et périmètre
- Fixation du prix
- Performance
- Maintenance

Chiffres clés

57%
Taux de rendement des infrastructures

53%
Taux de couverture zone semi-urbaine

68%
Taux de couverture zone rurale

Programmes stratégiques

Mettre en place un plan de développement national permettant de renforcer les infrastructures en zone semi-urbaine et rurale

Programmes Catalyseurs

Identifier les opportunités d'implication du secteur privé au niveau local

Rendre effective la délégation de service public au dernier kilomètre

Au total 9 programmes stratégiques structurent l'ambition du pays pour l'eau et l'assainissement à l'horizon 2025-30 dont 5 portent sur l'eau potable...

Maitriser l'écosystème de l'eau au Togo pour garantir un accès à l'eau potable pour tous



Une stratégie d'approvisionnement en eau assurant l'accès à tous et partout à l'eau potable

1

~3,3 Mn

Optimiser l'utilisation des infrastructures existantes et étendre le réseau en zone urbaine, tout en veillant à la soutenabilité des ressources en eau

Urbain – taux de desserte

58% ➤ 75% ➤ 100%

2

2,7 Mn

Mettre en place un plan de développement national permettant de renforcer les infrastructures en zone semi-urbaine et rurale

Semi urbain – taux de desserte

53% ➤ 85% ➤ 100%

Rural – taux de desserte

68% ➤ 95% ➤ 100%



Volet implication du privé : Accompagner et structurer l'implication du secteur privé dans l'extension et l'exploitation des infrastructures

6

Identifier les opportunités d'implication du secteur privé au niveau local

7

Structurer 1-3 Partenariats Public-Privé prioritaires identifiés






Volet gouvernance : Structurer le secteur de l'eau entre les différents Ministères et autorités locales

8

Rendre effective la délégation de service public au dernier kilomètre




... Ces programmes doivent permettre de couvrir les besoins de ~6 Mn de personnes supplémentaires à horizon 2030

	2025		2030
 Urbain	+ 450k	De branchements privés	+ 250k
	+260m³/j	De capacité de production urbaine (dont 200k m ³ /j à Lomé)	+360km³/j
	+4000Km	De linéaire de distribution (dont 2000km à Lomé)	+9000Km
 Semi-urbain	~ 750	Transformation et nouveaux ouvrages	~ 160
 Rural	~2550	Transformation et nouveaux ouvrages	~325

Couverture universelle de la population

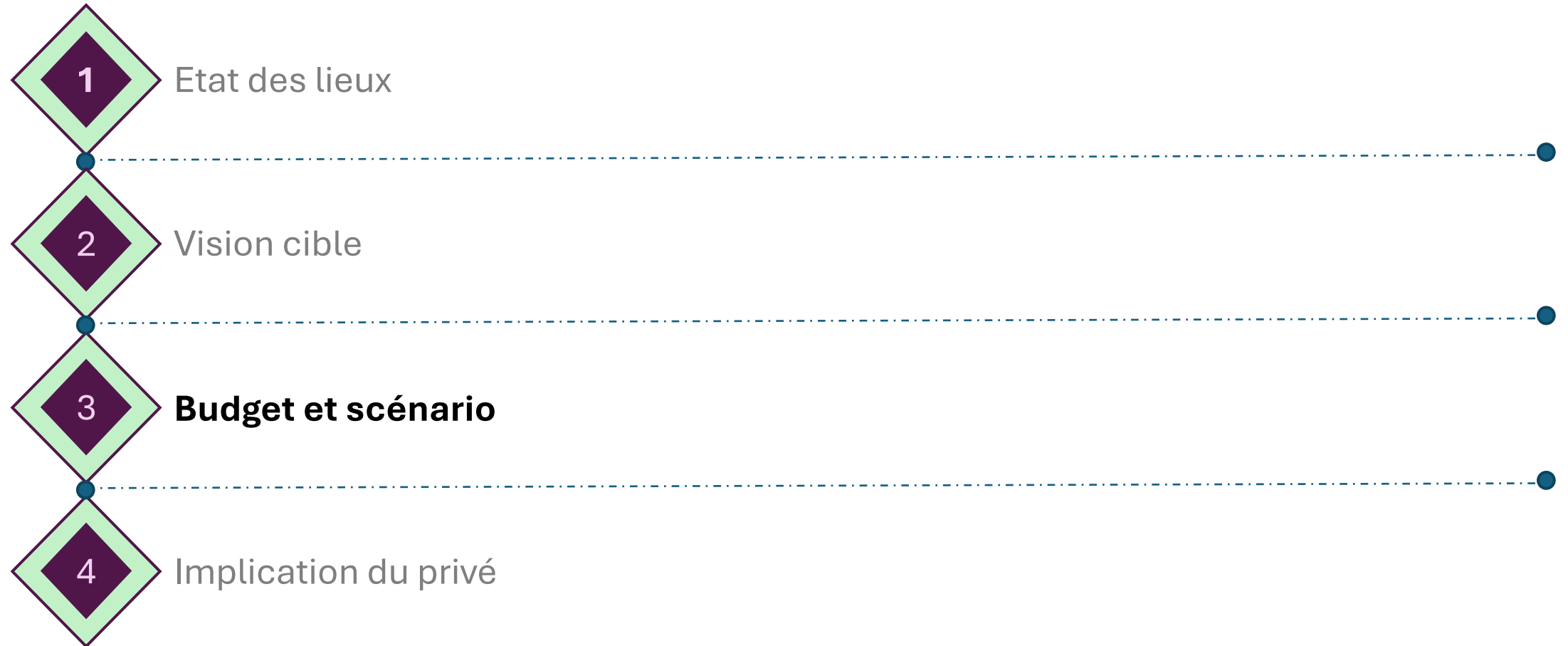
~ 6 Mn de personnes supplémentaires desservies

Pour renforcer la couverture en eau potable au Togo, différentes infrastructures sont proposées par milieu et selon la taille des localités

Zones	 Centres urbains	 Centres semi-urbains	 Centres ruraux						
 Infrastructures	Réseau de distribution intégré	Mini AEP	Mini AEPM	Mini AEPS	AEPS	PEA	FPMH		
 Localités	Périmètre de la TdE, Populations des zones urbaines	> 7000 habitants	3000 - 7000 habitants	1500 - 3000 habitants	1000-1500 habitants	250-1000 habitants	< 250 habitants		
 Description	Structure complète de gestion de l'eau (du captage et du traitement jusqu'à la distribution).	Système d'approvisionnement moyen comprenant : une source de production d'eau, une source d'énergie, un château d'eau, un réseau de canalisations de distribution et des points de desserte (BF et BP) Réservoir > 250 m3			Réservoir entre 100 et 250 m3	Réservoir > 100 m3	Adduction d'Eau Potable Simplifiée	Poste d'eau autonome : système d'équipements hydrauliques dépourvu de réseau de distribution	Forage équipé de pompe à motricité humaine

Source : Stratégie AEP

Plan de présentation

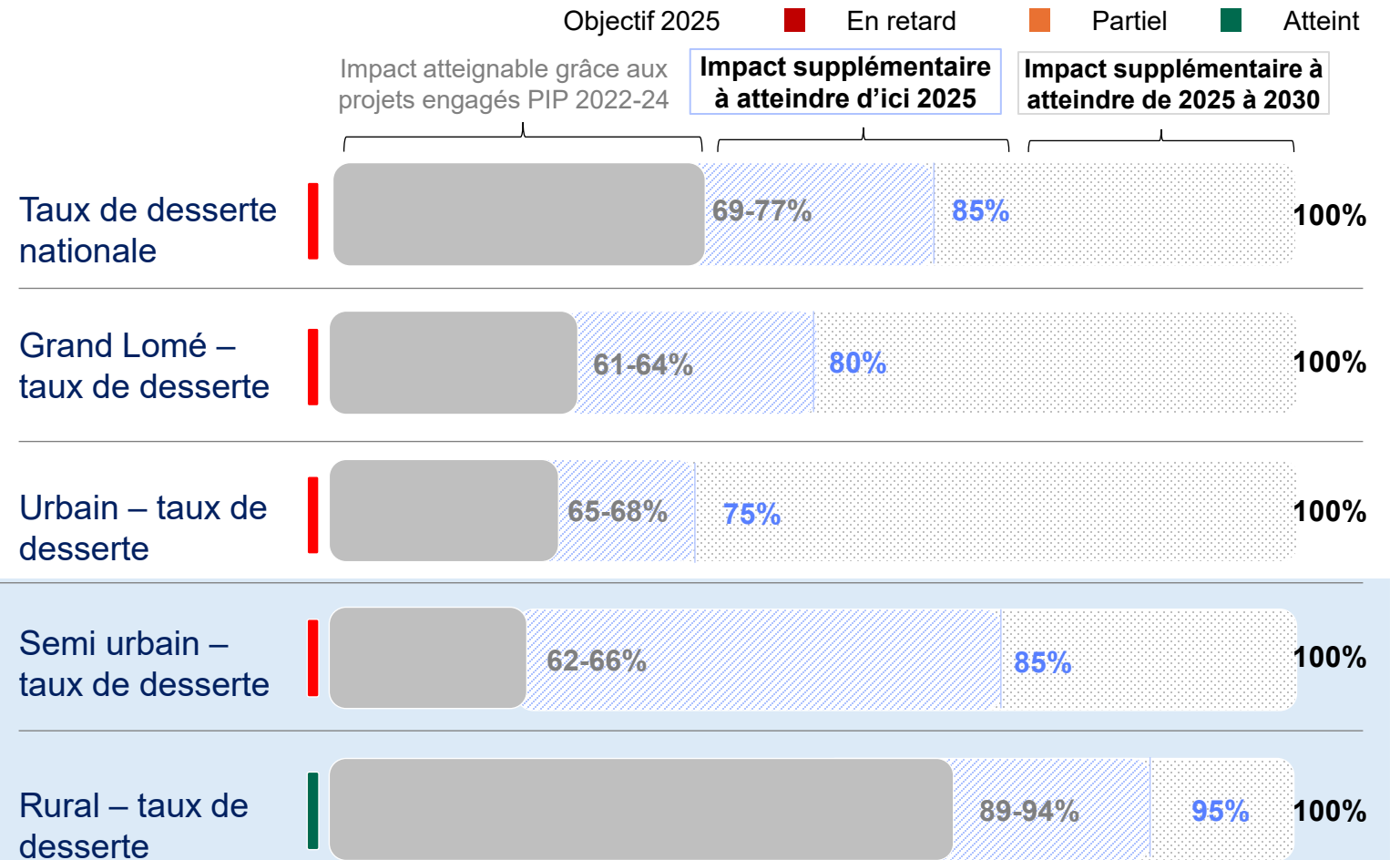


120 Mds FCFA ont été engagés dans des projets d'AEP mais ceux-ci ne permettront pas d'atteindre les objectifs fixés pour 2025



120 Mds FCFA engagé pour la période 2022-2024

- ① Optimiser l'utilisation des infrastructures existantes et étendre le réseau en zone urbaine, tout en veillant à la soutenabilité des ressources en eau
- ② Mettre en place un plan de développement national permettant de renforcer les infrastructures en zone semi-urbaine et rurale

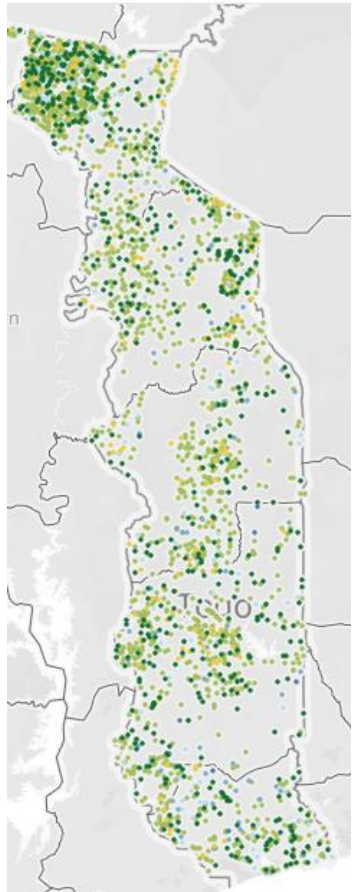





372 Mds FCFA d'infrastructures supplémentaires sont nécessaires à l'atteinte des objectifs 2025 pour l'eau potable

- Infrastructures et coûts supplémentaires à horizon 2025

■ AEPS ■ PEA ■ FPMH ■ Mini AEP ■ Mini AEPM ■ Mini AEPS

Régions



Régions	Milieu rural 		Milieu semi-urbain 		Milieu urbain 	
	Infrastructures, #	Coûts, Mds FCFA	Infrastructures, # Mini AEP, Mini AEPM, Mini AEPS	Coûts, Mds FCFA	Branchements privés, 1000	Coûts, Mds FCFA
Savane	685 158	63 906	104 19	123	17	
Kara	366 90	32 488	92 34	126	12	
Centrale	273 51	23 347	57 25	82	15	
Plateaux	435 119	36 590	134 87	250	33	
Maritime / Lomé	160 51	7 218	96 56	167	49	320 369
Total	469 1 919 161	2,549	~55	~130	748	446

+260m³/j de capacité de production urbaine (dont 200m³/j à Lomé)
+4000Km de linéaire de distribution (dont 2000km à Lomé)

Enveloppe globale prévisionnelle : ~372 Mds FCFA

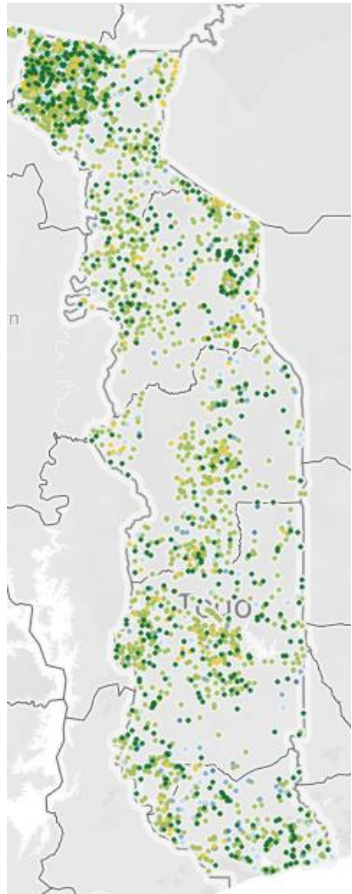
Aného décembre 2025




L'effort sera 3 x moins soutenu entre 2025 et 2030 soit un besoin de 104 Mds FCFA grâce aux infrastructures qui seront mises en place avant 2025

- Infrastructures et coûts supplémentaires à horizon 2030

■ AEPS ■ PEA ■ FPMH ■ Mini AEP ■ Mini AEPM ■ Mini AEPS

Régions



Régions	Milieu rural 		Milieu semi-urbain 		Milieu urbain 	
	Infrastructures, #	Coûts, Mds FCFA	Infrastructures, # Mini AEP, Mini AEPM, Mini AEPS	Coûts, Mds FCFA	Branchements privés, 1000	Coûts, Mds FCFA
Savane	43 AEPS, 76 PEA, 0 FPMH, 0 Mini AEP, 0 Mini AEPM, 0 Mini AEPS	3	19 Mini AEP, 30 Mini AEPM, 11 Mini AEPS	4	11	
Kara	26 AEPS, 35 PEA, 0 FPMH, 0 Mini AEP, 0 Mini AEPM, 0 Mini AEPS	2	24 Mini AEP, 15 Mini AEPM, 39 Mini AEPS	5	9	
Centrale	11 AEPS, 25 PEA, 0 FPMH, 0 Mini AEP, 0 Mini AEPM, 0 Mini AEPS	1	13 Mini AEP, 4 Mini AEPM, 17 Mini AEPS	2	11	
Plateaux	32 AEPS, 40 PEA, 0 FPMH, 0 Mini AEP, 0 Mini AEPM, 0 Mini AEPS	2	17 Mini AEP, 25 Mini AEPM, 50 Mini AEPS	8	18	
Maritime / Lomé	17 AEPS, 20 PEA, 0 FPMH, 0 Mini AEP, 0 Mini AEPM, 0 Mini AEPS	1	7 Mini AEP, 13 Mini AEPM, 22 Mini AEPS	4	15	194, 209
Total	132 AEPS, 193 PEA, 0 FPMH, 0 Mini AEP, 0 Mini AEPM, 0 Mini AEPS	~9	54 Mini AEP, 94 Mini AEPM, 158 Mini AEPS	~23	257	~71

Enveloppe globale prévisionnelle : ~104 Mds FCFA

Aného décembre 2025

Plan de présentation



L'implication du privé est nécessaire, mais elle reste complexe, et concerne plus souvent l'exploitation que la construction

POUR DISCUSSION

Peu d'exemple de projets purement privés réussis dans le domaine de l'eau dans les pays en développement en raison d'un business model difficilement rentable (au-delà des risques pays)

Dimensions clés

- **Prix bas** : Faible disposition des consommateurs à payer pour une ressource considérée comme essentielle, impliquant des prix faibles lorsque l'eau n'est pas considérée comme « rare »
- **Taux de recouvrement faibles** : niveaux élevés d'impayés en raison d'un faible équipement en compteurs et leur faible maintenance
- **Performance fragile** : difficulté à maintenir les installations par manque de capacités techniques locales et compétitives impliquant une détérioration rapide de certaines installations

Chiffres clés

- ~**0,69 \$ /m³** en moyenne dans la région vs **0,42/m³** du Togo
- ~**50%** en moyenne dans la région vs **80%** minimum dans le privé
- >**30%** de fuites dans la région vs **5-15%** dans les pays développés

C+E

Construction + Exploitation : Peu d'investissements privés de CAPEX à des fins d'exploitation (concession), considérés comme trop risqués

E/M

Exploitation + Maintenance : Potentiel plus élevés de projets d'affermage (exploitation des infrastructures détenues par une société patrimoniale nationale) ou assistance technique/ gérance

1. L'implication du privé dans la construction en tant que Maîtrise d'Ouvrage uniquement est cependant déjà courante
2. Coût d'opération et de maintenance équivalent annuellement à 5-15% du CAPEX total

Plusieurs mécanismes sont disponibles pour catalyser les projets privés mais ils impliquent une certaine couverture des risques par l'Etat



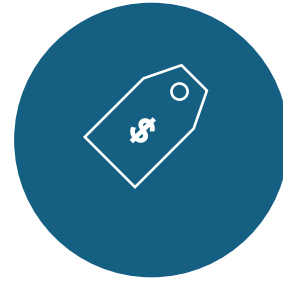
Participation CAPEX

Couverture d'une partie des CAPEX constituant l'investissement



Règlementation

Mise en place de réglementation catalysant l'investissement (e.g., régime fiscal)



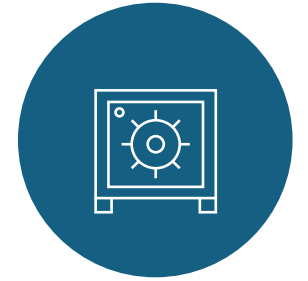
Ajustement du prix de l'eau

Ajustement du prix afin de viabiliser les business modèles tout en soutenant les ménages les moins favorisés



Subventions

Soutien du prix de l'eau afin de viabiliser les business modèles



Garanties

Clause de garanties des pertes éventuelles de l'acteur privé ou des emprunts de l'acteur

La participation de privé sera aussi une solution pour assainir la gouvernance de l'Eau Potable en milieu rural et semi-urbain avec ces 3 défis majeurs

POUR DISCUSSION

Gouvernance de l'Eau Potable en milieux rural et semi-urbain



1

Points saillants issus du diagnostic

Manque de formalisation de la relation entre les autorités publiques et les acteurs locaux

Pas de contrat formel de délégation et de performance entre les autorités publiques et les AUSEPA, et parfois même absence d'association

2

Moyens financiers insuffisants

Comités d'eau ne parvenant pas à prendre en charge les frais de réparation en cas de panne

3

Absence de suivi de la qualité de l'eau au long de la vie des ouvrages

Manque/absence de contrôle de la qualité de l'eau en particulier en milieu rural et semi-urbain

JE VOUS REMERCIE DE VOTRE AIMABLE ATTENTION



Forum de l'Eau et de l'Environnement du Mono- Journées d'échanges techniques- Aného, du 1er au 3 décembre 2025

Thématique: Eau Potable

**Titre de la session: Cadre de la régulation du sous-secteur de l'eau potable et de
l'assainissement collectif des eaux usées domestiques**

Animateur·rice:

**Intervenant: Chef Service Eau
Nom Prénom: TRIMUA Assanlèlo
Organisation: ARSE
Pays: Togo**



- I. GÉNÉRALITÉS**
- II. CADRE JURIDIQUE ET RÉGLEMENTAIRE**
- III. ORGANISATION TERRITORIALE**
- IV. LES STRUCTURES DU SOUS-SECTEUR**
- V. ORGANISATION DES SERVICES PUBLICS EN MILIEU URBAIN ET SEMI-URBAIN**
- VI. LES ENJEUX DE LA RÉGULATION DES SERVICES PUBLICS**
- VII. LES MISSIONS DU RÉGULATEUR**
- VIII. LES DIFFICULTÉS DU RÉGULATEURS**

I. GÉNÉRALITÉS

- Entamée dans les **années 2000** par l'Etat togolais, la réforme du sous-secteur de l'eau potable et de l'assainissement collectif des eaux usées domestiques a connu un véritable bond à partir de **2010** par la mise place d'un **cadre institutionnel et juridique**.

II. CADRE INSTITUTIONNEL ET JURIDIQUE

La **loi n°2010-004** du 14 juin 2010 portant Code de l'Eau ;

La **loi n°2010-006** du 18 juin 2010 portant organisation des services publics de l'eau potable et de l'assainissement collectif des eaux usées domestiques ;

La **loi n° 2011 – 024** du 4 juillet 2011 confiant la mission de régulation du sous-secteur de l'eau potable et l'assainissement collectif des eaux usées domestiques à l'autorité de réglementation du secteur de l'électricité (ARSE) ;

Le **décret n° 2011-130/PR** du 3 août 2011 portant création de la Société Patrimoine Eau Potable et Assainissement en milieu urbain et semi urbain (SP EAU).

Le **décret N° 2015-007/PR** du 21 janvier 2015 fixant les « modalités de délégation de la fonction d'autorité délégante du service public de l'eau et de l'assainissement collectif à des collectivités territoriales »

Le **décret n° 2024-030 BIS/PR** du 09 avril 2024 fixant les modalités d'exercice des Compétences partagées entre l'Etat et les communes dans les domaines de l'eau et de l'assainissement

Tout **contrat de délégation de service public** de l'eau potable et de l'assainissement

III. ORGANISATION TERRITORIALE

De cette réforme, on distingue trois types de milieux sur lesquels seront construites les missions des différentes structures du sous-secteur:

Milieu urbain : tout chef-lieu de préfecture et de sous-préfecture en République togolaise;

Milieu semi-urbain : toute localité de 1 500 habitants et plus excepté les chefs lieux de préfectures et de sous-préfectures; et

Milieu rural : toute localité de moins de 1 500 habitants,

IV. LE CADRE INSTITUTIONNEL DU SOUS-SECTEUR

Le Ministère de l'eau et de l'assainissement : Autorité délégante, agissant pour le compte de l'**Etat**;

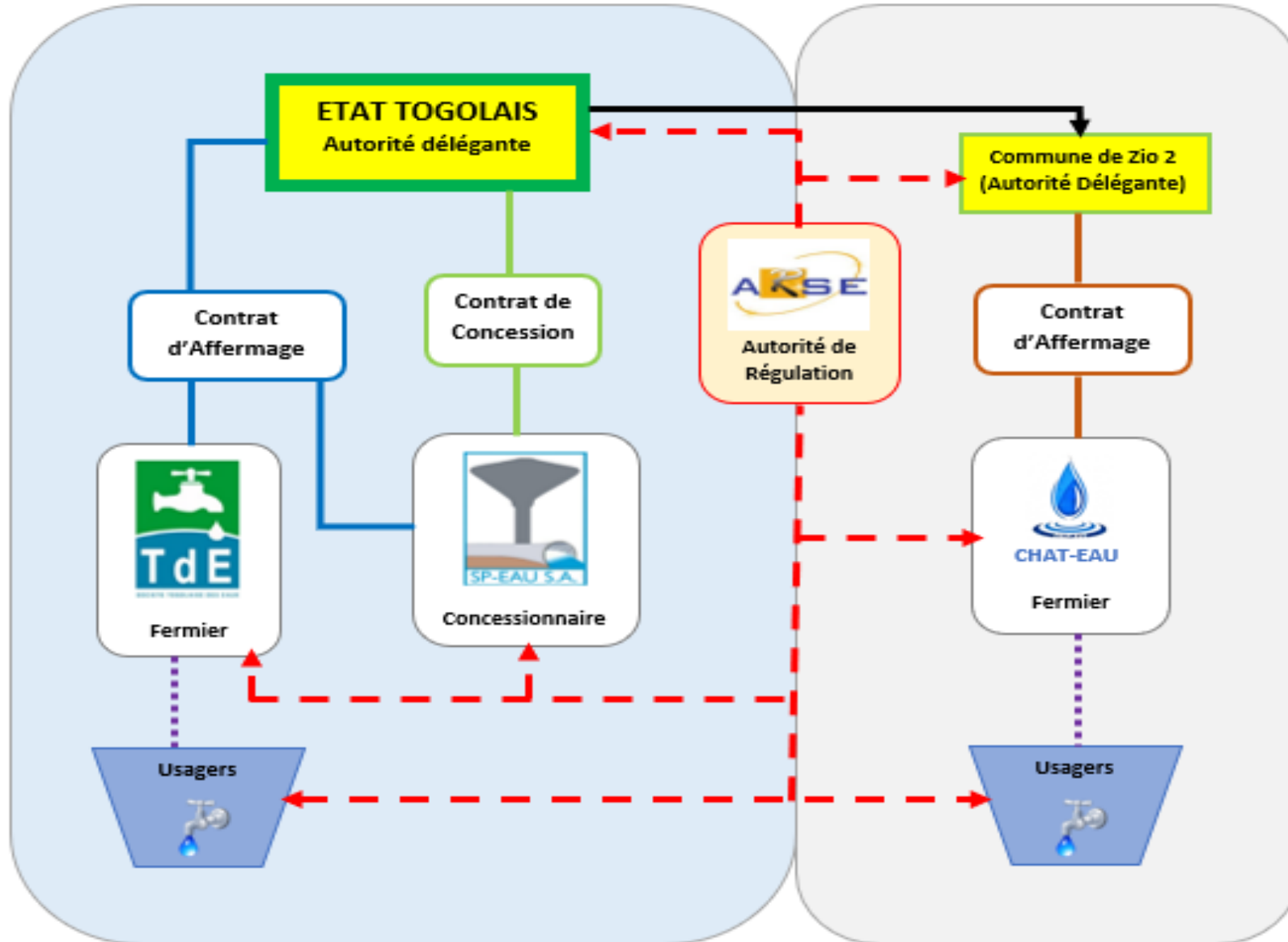
Le Régulateur du sous-secteur: la mission de régulation a été confiée à l'**Autorité de Réglementation du Secteur de l'Électricité (ARSE)**;

Un Concessionnaire : la Société de Patrimoine Eau et Assainissement en milieu Urbain et semi urbain (**SP-EAU**), chargée principalement de la gestion et du développement du patrimoine de l'État dans le sous-secteur de l'eau et de l'assainissement collectif des eaux usées domestiques en milieu urbain et semi-urbain;

Un Fermier : la Société Togolaise des Eaux (**TdE**), chargée de l'exploitation des ouvrages et installation mis à sa disposition, pour la production et la distribution de l'eau potable, d'une part, et du service public de l'assainissement collectif des eaux usées, d'autre part.

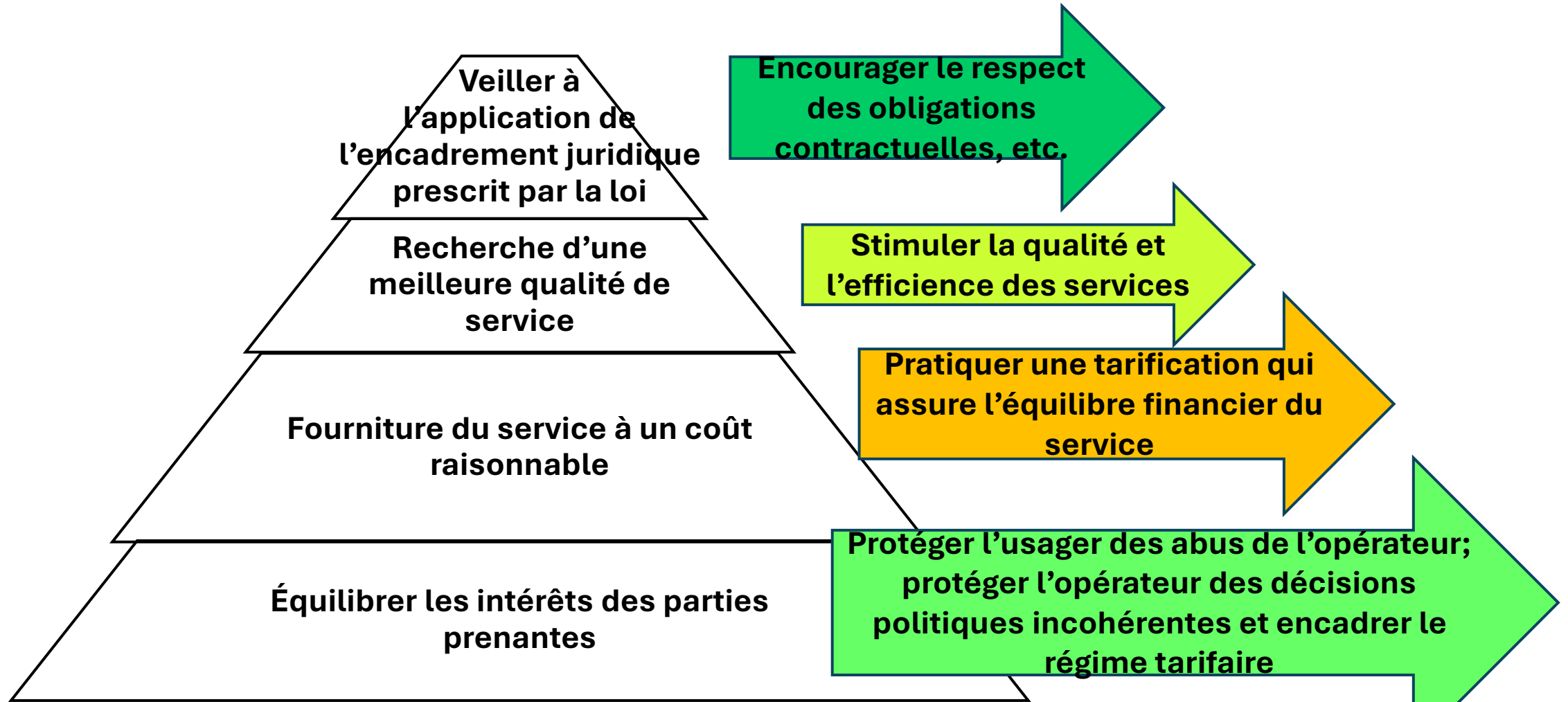
Début de DSP dans les commune dans le cadre de la décentralisation (Zio 2 et Avé 2)

V. ORGANISATION DES SERVICES PUBLICS EN MILIEU URBAIN ET SEMI-URBAIN



VI. LES ENJEUX DE LA RÉGULATION DES SERVICES PUBLICS

Les principaux enjeux de la régulation sont d'ordre **Juridico-technico-économiques** à savoir :



VII. LES MISSIONS DU RÉGULATEUR 1/3

Article 17 : Missions de l'autorité de régulation du sous-secteur

1

Mettre en œuvre la réglementation et la régulation du sous-secteur conformément à la politique d'organisation du sous-secteur définie par la loi et ses textes d'application

2

Suivre et exercer, a posteriori et sur la base des rapports périodiques remis par les délégataires en application des contrats de concession et d'affermage de service public qu'ils ont signés avec l'autorité délégante, des contrôles d'exploitation et des Délégataires

VII. LES MISIONS DU RÉGULATEUR 2/3

3

Approuver les plans annuels et pluriannuels d'investissements des délégataires chargés du patrimoine et des investissements et d'opérer le suivi de leur exécution

4

Émettre un avis sur les conditions de l'équilibre financier, à court et moyen termes, du service public et sur les règlements tarifaires

VII. LES MISIONS DU RÉGULATEUR 3/3

5

Veiller au respect des droits des populations à l'accès à l'eau potable et à l'assainissement collectif

7

certifier la conformité des installations aux normes relatives à la sécurité et aux normes techniques du sous-secteur

6

Procéder à la résolution des conflits entre acteurs sectoriels en effectuant le traitement des recours à titre gracieux et les interventions comme amiable compositeur dans tout conflit qui surgirait entre Délégués d'une part, ainsi qu'entre les Délégués et l'Autorité déléguée d'autre part, sans préjudice des actions éventuelles devant les juridictions compétentes

VIII. LES DIFFICULTÉS DU RÉGULATEURS

La non appropriation des différents textes issues de la reforme par les acteurs du sous-secteur;

La non communication à temps des différents rapports et documents d'information qu'exigent les contrats de délégation de service;

Le non paiement de la redevance de régulation par les opérateurs.



MERCI POUR VOTRE AIMABLE ATTENTION!

Forum de l'Eau et de l'Environnement du Mono- Journées d'échanges techniques- Aného, du 1er au 3 décembre 2025

Thématique : Eau Potable

Titre de la session : Retour d'expérience sur la délégation du service public (DSP) de l'eau dans les petits centres au Togo : cas de la Commune Zio 2

Animateur: Jacques Gaba, CCEABT

Intervenant : Secrétaire Général de Zio 2

Nom Prénom : TORSOHOU Gnouléléng

Organisation : Mairie de Kovié (Commune Zio 2)

Pays : Togo



PLAN DE PRESENTATION

Contexte de la DSP de l'eau au Togo

Responsabilités de la commune en tant que maitre d'ouvrage délégué

Défis

Contexte de la DSP 1/3

La gestion de l'eau dans les milieux semi-urbains ou ruraux (comme à Zio 2 par ex.) est faite par des associations des usagers d'eau potable et d'assainissement (AUSEPA) ou des comités d'eau, et avec beaucoup de difficultés :

- faible capacité et démission des membres des AUSEPA ;
- faible recouvrement et mauvaise gestion des recettes d'eau ;
- absence de gestionnaire privé compétent ;
- défaillance dans la maintenance des réseaux entraînant bien souvent l'arrêt complet du système de distribution d'eau ;
- etc.

Contexte de la DSP 2/3

- Initiative de l'expérimentation de la délégation de service public d'eau aux communes sous la tutelle du ministère en charge de l'eau.
- **Projet d'amélioration de la gestion de l'eau potable et assainissement dans les petits centres de la région Maritime (PAGEPC)** dont Communes Avé 2 et Zio 2 sont bénéficiaires.

Objectif visé par le PAGEPC : l'un des objectifs est de créer une base de gestion alternative à la gestion communautaire, et adaptée au contexte local.

❖ **Prise d'arrêté interministériel portant délégation de la fonction d'autorité délégante du service public de l'eau potable et de l'assainissement collectif aux Communes Zio 2 et Avé 2.**

➤ **Gestion et exploitation du patrimoine du service d'eau**

Définition d'un modèle de délégation de service public (DSP) et de régulation adaptée au contexte de la commune.

Sur la base de ce modèle, une entreprise privée (CHAT-EAU Sarl) a été recrutée par la commune pour assurer la gestion et l'exploitation du petit centre d'eau de Mission-Tove et Kovie.

➤ **Réalisation d'investissements pour le développement et la maintenance des installations d'eau potable**

Co-financement des travaux de réhabilitation et d'extension de réseaux d'eau pour les rendre plus performants et plus accessibles aux populations, Subvention de branchements privés (le cas du PAGEPC par exemple).

D'autres investissements : Construction de forage d'eau potable (PMH et PEA).

Responsabilités 3/3

➤ **Veille à la bonne exécution du contrat de DSP**

- Elaboration du programme d'investissement et mobilisation de financement pour sa mise en œuvre ;
- Incitation des usagers à payer les prix de l'eau fixés ;
- Appui au fermier pour garantir le meilleur niveau d'offre de service ;
- Le suivi constant de la gestion du réseau et la fourniture d'eau.

➤ **Définition du mode d'organisation des services de l'eau sur le territoire communal**

Défis

1. Mise en place de financements nécessaires pour exécuter le programme d'investissement dans les secteurs d'eau et d'assainissement (solide et liquide) ;
2. Amélioration de la couverture des services d'eau et d'assainissement, et renforcement des réseaux d'eau existants ;
3. Renforcement continu des capacités des services techniques de la mairie, et du fermier ;
4. Préservation de l'équilibre financier du service d'eau délégué.



COMMUNE ZIO 2
Mairie de Kovié

La DSP pour un service public plus performant

AKPE NAMI !!!

Forum de l'Eau et de l'Environnement du Mono- Journées d'échanges techniques- Aného, du 1er au 3 décembre 2025

Thématique: Eau potable

Titre de la session: Quelle gouvernance de l'eau pour un accès durable à l'eau potable dans les milieux semi urbains au Togo?

Animateur : Jacques Gaba, CCEABT

Intervenant: Directeur Général
Nom Prénom: ATIGAKU
Kossi Afelete
Organisation: ONG PADIE
Pays: TOGO

1. CONTEXTE GENERAL



Séminaire international du 05-06 Mars 2021 à l'hôtel 2F, donne un coup d'envoi à une expérimentation de la DSP au Togo



Le ministère de l'eau ancien MEHV, a identifié la DSP comme levier stratégique à l'atteindre l'ODD 6, et la feuille de Route G 2025



Il confie l'expérimentation de la DSP à deux communes: ZIO2 & AVE2



La DSP est mise en œuvre par le projet PAGEPC grâce à PADIE et ses partenaires financiers et techniques: Experts Solidaires, SEDIF, AESN

Gestion des ouvrages et du service d'eau assurée par des **AUSEPA**,



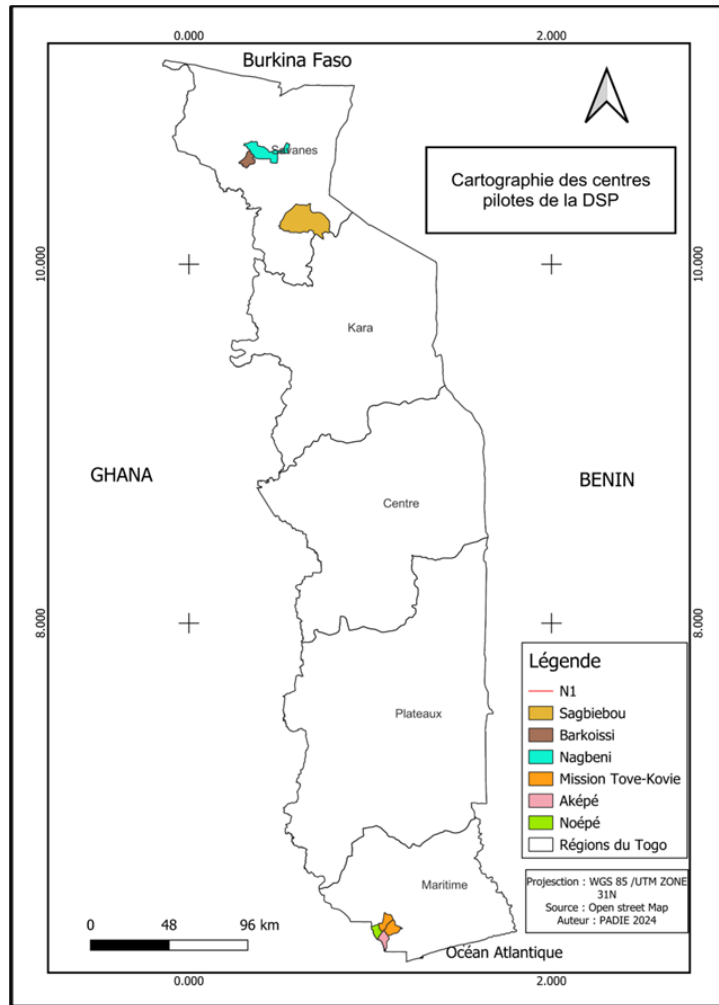
Les défis majeurs

- Disparités d'accès à l'eau et à l'assainissement
- Taux d'accès encore insuffisants vs objectifs 2030
- Gestion administrative et financière fragile
- Pannes récurrentes, faible qualité et continuité du service
- Coût élevé pour les ménages vulnérables



Nécessité de réorganiser le service eau-assainissement Feuille de route G. 2020-2025

2. CENTRES PILOTES DE LA DSP DU MINISTÈRE DE L'EAU



2 Régions: Maritime & Savane

- ❖ R. Maritime: Noépé, Aképé, Mission tove - Kovié
- ❖ R. des Savane: Sagbiebou, Barkoissi, Nagbeni

Carte du Togo avec les centres DSP

3. Définition DSP

DSP

ou **délégation de service public** est un contrat par lequel un acteur public (État, collectivité locale) confie la gestion d'un service public relevant de sa compétence à un délégataire (prestataire privé, association).

l'article 1^{er} alinéa 3 de **la Loi n° 2009-013 du 30 juin 2009** relative aux marchés publics et délégations de service publics.

4. Objectif de la DSP

Objectif

amélioration du service d'AEP dans les milieux semi urbain et rural, afin d'assurer dans un environnement juridique approprié, un cadre de gestion autonome, financièrement viable, capable d'assurer un service performant de fourniture d'eau potable à coût abordable aux populations

Carte du Togo avec les centres DSP

ACTEURS

5. Acteurs de la DSP

Acteurs	Rôle
Collectivité locale / Etat	Autorité délégante
Prestataire communautaire / Association d'usagers	Gestionnaire délégué
Agent ForMent	Agent de suivi et d'appui
Agence de régulation ou Etat	Régulateur

6. Etapes clés de la mise en place de la DSP

1. Rencontres institutionnelles préalables entre l'AMO et les parties prenantes clés (Maire, Bureau Exécutif, Conseil, Ministères impliqués, l'ARSE ...)

3. Manifestation d'intérêt/Accord préalable des parties prenantes institutionnelles à se lancer dans le projet de DSP (Ministères de tutelle, communes concernées, potentiels partenaires techniques et financiers...)

2. Visites et rencontres préliminaires de prospection avec les différentes parties prenantes de la gouvernance partagée de l'eau (institutionnel, technique, socio économique et culturel, gestion.) assorties de recommandations et pistes d'actions

4. Délibération et arrêtés de la commune sur leur participation et portage du projet

5. Acte d'autorisation préalable du Ministère en charge de l'eau (et ou des autres ministères de tutelle) à préparer le projet et le processus de DSP et en mettant à disposition de l'AMO et des communes des services techniques clés devant les accompagner tout au long du processus (Autorité de régulation, Directions régionales, autres services techniques...)

6. Avant-Projet Sommaire (APS) assorti de recommandations préliminaires (institutionnel, technique, socio-économique et culturel, gestion...)

7. Montage d'un dossier de projet et mobilisation du financement

6. Etapes clés de la mise en place de la DSP

8. Signature d'une convention de partenariat entre l'AMO et la commune

10. Diagnostic technique/inventaire de l'existant assorti d'un Avant Projet Détaillé (APD)

12. Diagnostic socio économique et culturel assorti d'un plan de communication pour le développement (C4D)

13. Diagnostic de gestion assorti d'un plan de renforcement de capacités

15. Elaboration d'un modèle financier

17. Processus de sélection des entreprises de travaux (AMI, consultation restreinte, sélection)

9. Signature d'une convention d'opération multi acteurs de mise en œuvre du projet (AMO, Ministères, Communes...)

11. Diagnostic institutionnel et organisationnel assorti d'un plan de renforcement de capacités institutionnelles et organisationnelles

14. Elaboration d'un plan sectoriel budgétisé d'amélioration du service d'eau potable de la commune à partir des études réalisées (Optionnel pour le PAGEPC)

16. Demande de la fonction d'autorité délégante

18. Construction, réhabilitation et extension du réseau (amélioration du réseau à déléguer)

6. Etapes clés de la mise en place de la DSP

19. Processus de sélection des opérateurs de gestion/délégués (Séance de présentation et de simulation des opérateurs, AMI, consultation restreinte, sélection)

20. Préparation et signature du contrat de Délégation de Service Public (mise en route d'essai, retour d'expérience, amélioration/finalisation du contrat puis signature)

21. Processus d'accompagnement du délégué dans la mise en route du contrat (Formation et suivi de la gestion)

22. Processus d'appui conseil de l'AMO et des partenaires aux différentes parties prenantes clés dont le Maître d'ouvrage délégué et l'opérateur dans l'exploitation, le suivi, la communication et la capitalisation.

6. TRAVAUX REALISES DANS LA COMMUNE ZIO 2 (Eau)

Tableau comparatif des effets du projet à Zio 2

	Avant la DSP	Avec la DSP
Situation du réseau	<p>2 forages avec point de chloration non fonctionnel</p> <p>1 château de 255m³ en service avec des fuites et des conduites rouillées</p> <p>30 vannes dont 10 non fonctionnelles</p> <p>7 ventouses dont 3 défectueuses</p>	<p>2 forages réhabilités (F1 équipé de système solaire pour réduire le coût de l'énergie)</p> <p>1 château réhabilité avec le remplacement de la totalité des conduites et de l'étanchéité du réservoir ainsi que l'installation d'un système de chloration</p> <p>30 vannes fonctionnelles</p> <p>7 ventouses opérationnelles</p>

6. TRAVAUX REALISES DANS LA COMMUNE ZIO 2 (Eau)

Tableau comparatif des effets du projet à Zio 2

	Avant la DSP	Avec la DSP
Situation du réseau	74 abonnés	234 abonnés
	31 BF actifs	34 BF actifs dont 2 équipées d'un système cash water
	37 Kml de réseau	28 000 ml de reseau
Performance du réseau	44%	60- 80% (avec l'utilisation du système M Water)
Prix de vente l'eau	500 f le m ³ BP et BF 700 f à 1 000 f le m ³	480 f le m ³ BP et 500 le m ³ BF
Taux recouvrement	30%	80%

6. TRAVAUX REALISES DANS LA COMMUNE ZIO 2 (Eau)

Tableau comparatif des effets du projet à Zio 2

Avant la DSP	Avec la DSP
Absence de traitement de l'eau due à la défectuosité du système de chloration des 2 forages	Traitement systématique de l'eau après l'installation d'un système de chloration au pied du château
Maintenance quasi inexistante sur le réseau	Élaboration de programmes réguliers de maintenance pour garantir le bon fonctionnement du réseau
Absence de formation des gestionnaires	Formation régulière de l'opérateur sur la gestion du réseau, la gestion du personnel, l'administration fiscale et comptable.
Absence de rigueur dans le recouvrement	Recouvrement actif avec souvent la mise à contribution de la mairie

7. TRAVAUX REALISES DANS LA COMMUNE AVE 2 (Eau)

Tableau comparatif des effets du projet à Ave 2

	Avant la DSP	Avec la DSP
Situation du réseau	1 forage avec compteur et point de chloration non fonctionnels	1 forage réhabilité avec remplacement de compteur
	1 château de 50 m ³ en service avec des fissures, des conduites rouillées et le dispositif de lecture non fonctionnel	1 château réhabilité (le remplacement de la totalité des conduites et de l'étanchéité du réservoir ainsi que l'installation d'un système de chloration et d'une règle de lecture neuve)
	155 abonnés	400 abonnés
	26 BF actifs	30 BF actifs

8. ETAPES DE MISE EN PLACE DE LA DSP

Phase de benchmarking et déclenchement institutionnel

- Séminaire international d'échanges sur la gestion de l'eau potable dans les petits centres les 04 et 05 mars 2021 à l'hôtel du 2 Février sous le parrainage du MEHV en collaboration avec le MATDDT
- Des rencontres entre le MEHV et PADIE/Partenaires sur le choix des communes bénéficiaires
- Des rencontres entre PADIE/Partenaires et les communes bénéficiaires sur leur participation
- Délibération de la commune sur leur participation au projet (**15 Décembre 2020**)

8. ETAPES DE MISE EN PLACE DE LA DSP

Phase institutionnelle

- Signature de convention de partenariat entre PADIE et les communes
- Signature de la convention d'opération entre le Ministère, les communes, PADIE et ES (**17 Février 2022**)
- Demande de la fonction d'autorité délégante par la commune (**Lettre N°0278/2021/RM/PZ/CZ2 du 08 octobre 2021**)
- Délégation provisoire d'autorité délégante du service public de l'eau potable (**Lettre réponse N°330/2022/MEHV/Cab du 08 Septembre 2022**)
- Demande d'appui de l'Autorité de Régulation
- Signature du premier contrat de DSP dans le secteur de l'eau au Togo dans la salle de réunion du MEHV (**9 février 2023**)
- Formation et suivi de l'exploitant

9. DEFIS ET ENJEUX DE LA DSP

Défis à relever

- Difficulté à trouver des gestionnaires spécialisés dans le domaine de l'eau;
- Difficulté des AUSEPA à se transformer en entreprise;
- Opposition de l'AUSEPA de Noèpé face au processus de la DSP;
- Coût de production élevé en absence de solaire ;
- Coût élevé de la maintenance;
- Coût élevé de l'énergie;
- Difficulté de la gestion des fuites sur le réseau;
- Difficulté d'harmonisation du prix de vente de l'eau
- Conflit communautaire Vs Diplomatie locale

9. DEFIS ET ENJEUX DE LA DSP

Les enjeux

- La proximité de la maintenance du réseau
- Le suivi du service continu de la gestion
- La continuité du service garanti de l'approvisionnement en eau potable
- Le développement de l'entrepreneuriat local
- La mise en place des services Eau, hygiène et Assainissement dans les communes
- Implication de la commune dans la surveillance des prix (branchement et vente de l'eau)
- La mise en place des outils de veille citoyen (bureau du citoyen)

10. LECONS APPRISES

- Intérêt du soutien institutionnel et de l'adaptabilité des orientations
- Impliquer l'ARSE à toutes les étapes du processus;
- Tenir compte des spécificités locales à toutes les étapes du processus;

11. PERSPECTIVES

2025-2026

- Renforcer l'extension et la réhabilitation des réseaux de Zio 2 et Avé 2
- La réhabilitation du réseau de WLI MIVAKPO (2,2km)
- Extension et branchement privé à Wli

2026-2028

- Nouvelles communes à explorer pour ajout aux communes actuelles densifiées: Avé 1, Agou 1 et Agou 2...



Séminaire international d'échanges sur la gestion de l'eau potable les 04 et 05 mars 2021



Signature de la convention d'opération PAGEPC le 17 février 2022



Signature du premier contrat de gestion entre la commune Zio 2, l'entreprise Château et le MEA



Le présent Contrat est établi à Lomé en six (06) exemplaires le 02/02/2023





Madame le Maire de Zio 2 inaugurant et buvant l'eau d'une BF réhabilitée



Une BF équipée du système de Cash Water



Une BF en construction



Installation du système solaire sur le F1



Réhabilitation du château de Zio 2



Nouvelle latrine construite dans une école à Zio 2



Séance de travail avec l'ARSE sur les mécanismes de régulation du projet le 08 septembre 2023



Actualisation du contrat de gestion à la salle de réunion du MEA le 07 juin 2024



THANK YOU

A nous de jouer !!!